Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260409-CM20260420-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
9 AVRIL 2026
DELIBERATION
CM20260420

Le 9 avril 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, Maire
Date de convocation du conseil municipal le 3 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pascale LE NOUAILLE, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, David HAVART, Alexandra NOEL, Sonia GUINY, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX.

Absents excusés : James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, Elodie GUILLARD donne pouvoir à Viviane LE BORGNE.
Absent non excusé : 0
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs
Le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : **Solène LE MOING**

Attribution du marché public extension du cimetière

Le maire fait un compte-rendu de la réunion du mercredi 8 avril avec l'entreprise Artopia suite à la consultation réalisée.

LOT UNIQUE TERRASSEMENT, VOIRIES, MOBILIERS ET ESPACES VERTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
	ATLANTIC PAYSAGE	113 194,70 €
	VALLOIS	87 950, 27 €
	SAM PAYSAGE	79 859, 05 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'attribuer l'exécution des travaux d'extension du cimetière à l'entreprise la plus intéressante financièrement.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer et signer tous les actes afférents

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260409-CM20260420-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer l'exécution des travaux d'extension du cimetière à l'entreprise Sam Paysage basée à Plumelec (56) pour un montant de 79 859, 05 € HT.

- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer et signer tous les actes afférents.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.